

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2014

SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

Territoire, compétences et adhérents	4
Les faits marquants en 2014	5
L'organisation institutionnelle	6
L'organisation opérationnelle	8

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les moyens humains et techniques	9
Les six étapes de la chaîne de traitement	10
L'incinération en chiffres	12
L'incinération et l'environnement	13

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Tonnages collectés	16
Détail et répartition des produits triés et vendus	17

BILAN FINANCIER

Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD	18
Dépenses et recettes de fonctionnement du centre de tri de Gilly-sur-Isère	19
Tarification des prestations en 2014	19

INFORMATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION

Les actions et les outils	20
---------------------------	----

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Directeur de la publication : Lionel MITHIEUX, Président
Conception/rédaction : Savoie Déchets assisté de Brigitte SARAZIN
Création graphique, mise en page et relecture : neWaru
Impression : Imprimerie Couleurs Montagne
Crédits : L. BEAUMONT-Atelier-111 - Chambéry métropole - neWaru - Caméléon/BERTHIER
Tirage : 800 ex. sur papier recyclé - Juin 2015

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

21



NOUVELLE ÉQUIPE, NOUVEAU MANDAT ET UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ

Madame, Monsieur,

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, un nouveau comité syndical a été mis en place ; il m'a accordé toute sa confiance en m'élisant à nouveau Président de Savoie Déchets. Je tiens à remercier à la fois ses membres pour cette attention mais également les élus du précédent mandat, avec qui nous avons accompli un important travail depuis 2010, date de création de Savoie Déchets. Je suis heureux et fier de renouveler mon engagement avec cette nouvelle équipe. Elle a commencé son mandat dans un contexte économique difficile qui perdure. Elle a su prendre les bonnes décisions pour concilier les impératifs de traitement et valorisation des déchets, de production d'énergie, de protection de l'environnement, de solidarité et de coopération intercommunale, de recherche et développement.

La maîtrise technique de **notre site industriel** (l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets, l'UVETD) a permis le renouvellement avec succès de la norme ISO 14001.

La rigueur de gestion et la démarche de réduction des coûts de production, notamment par la négociation avec les fournisseurs, ont permis de stabiliser les coûts de traitement des déchets incinérés à l'UVETD depuis 5 ans.

En 2014, les déchets ont augmenté de 2,49 % par rapport à 2013. Cette hausse s'explique principalement par le traitement des déchets du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) durant les travaux de modernisation de son usine.

L'incinération des 111 030 tonnes de déchets réceptionnés a permis de produire et de revendre :

- de **l'énergie électrique** équivalente aux besoins annuels de près de **4 000 foyers**,
- de **l'énergie thermique** (chauffage) équivalente aux besoins annuels de près de **8 000 foyers**.

Par ailleurs, le renouvellement du marché **DASRI** (déchets hospitaliers) avec le Groupement d'Intérêt

Économique (GIE) des deux Savoie va permettre de sécuriser le futur investissement de modernisation de la ligne de traitement des DASRI.

Concernant le tri des collectes sélectives, suite à un accord survenu avec le groupe Suez Environnement, Savoie Déchets a repris en régie directe depuis le 1^{er} septembre 2014, la gestion du **centre de tri de Gilly-sur-Isère** ainsi que son personnel. Le site emploie 21 personnes.

La conjoncture économique et les évolutions des modes de vie influent sur la collecte sélective (déchets traités dans les centres de tri Valespace et Gilly-sur-Isère) avec une stagnation des tonnages entrants (à peine + 0,03 % par rapport à 2013), passant de 16 613 tonnes à 16 618 tonnes.

En matière d'innovation, Savoie Déchets pilote le programme de recherche en valorisation des mâchefers initié par la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D). Ce programme se poursuit avec le lancement d'un dialogue compétitif pour la réalisation du prototype pour la vitrification des mâchefers.

S'agissant de l'avenir, notre syndicat veillera à la stabilisation du coût de traitement afin de participer, auprès des collectivités adhérentes, à l'effort de maîtrise des dépenses. Autre enjeu, la répartition de l'action publique à une échelle territoriale pertinente. Ainsi, Savoie Déchets travaille à l'évolution de ses compétences, notamment vers le traitement de tout type de déchets.

Pour en savoir davantage sur nos activités de l'année 2014, je vous laisse parcourir ce rapport, destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Comme vous pourrez le constater, Savoie Déchets est un syndicat qui agit résolument dans l'intérêt général de ses membres et de celui de tout notre territoire.

Bonne lecture.



Par **Lionel MITHIEUX**,
Président

TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET ADHÉRENTS

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets qui a deux compétences obligatoires :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers. Savoie Déchets gère également les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Chambéry métropole durant les travaux de modernisation. Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences « Collecte des déchets ménagers et assimilés », « Collecte des produits recyclables » et « Gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

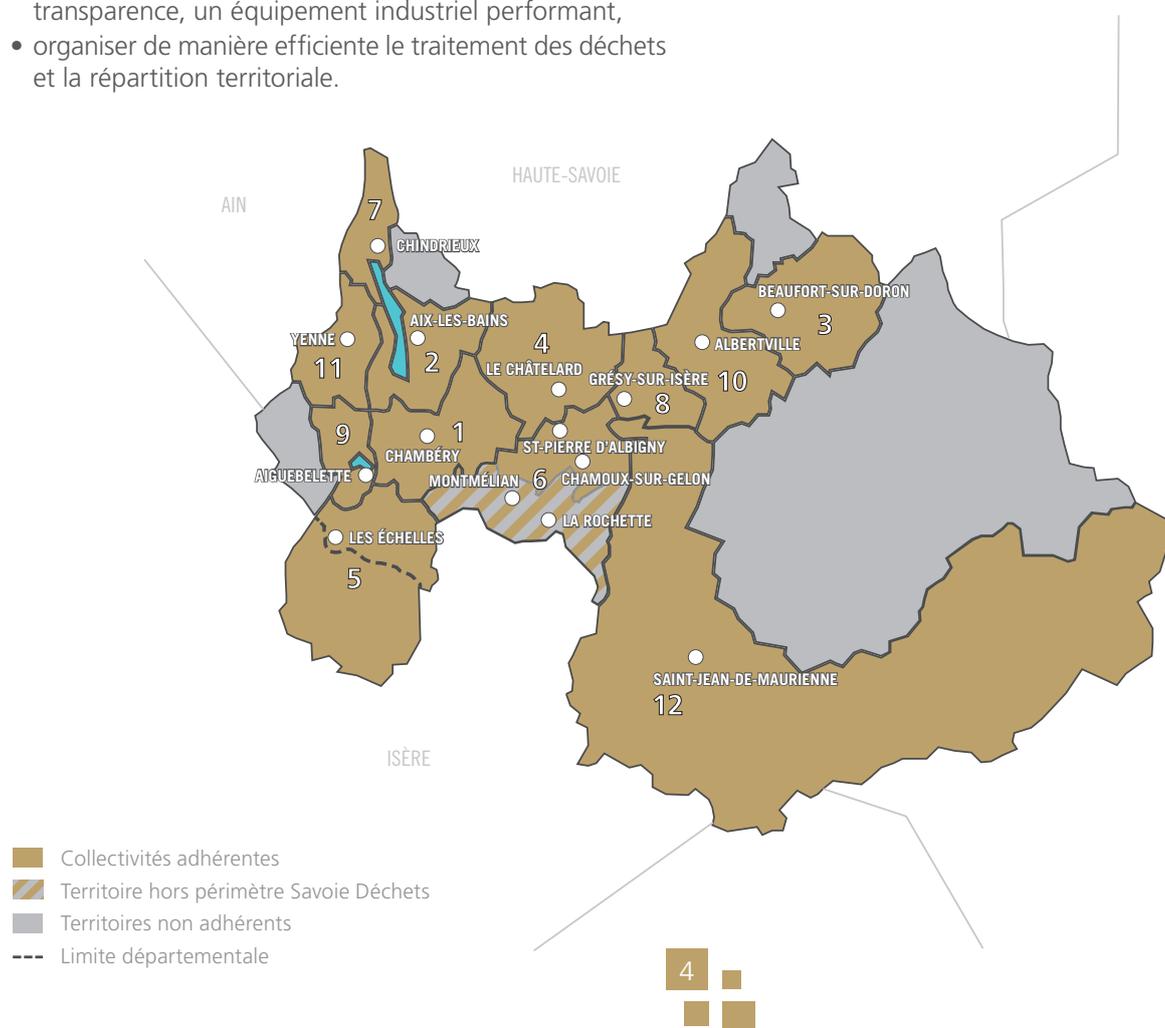
Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, un équipement industriel performant,
- organiser de manière efficiente le traitement des déchets et la répartition territoriale.

Les 12 membres adhérents de Savoie Déchets

1. Communauté d'Agglomération Chambéry métropole
2. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
3. Communauté de Communes du Beaufortain
4. Communauté de Communes du Cœur des Bauges
5. Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (territoire de l'« ex » CC du Mont Beauvoir, de l'« ex » CC des Entremonts en Chartreuse et de l'« ex » CC Chartreuse Guiers)
6. Communauté de Communes Cœur de Savoie (territoires de l'« ex » CC Combe de Savoie et de l'« ex » CC du Gelon et du Coisin)
7. Communauté de Communes de Chautagne
8. Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
9. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
10. Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
11. Communauté de Communes de Yenne
12. Communauté de Communes de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)



LES FAITS MARQUANTS EN 2014

Agrandissement du périmètre de Savoie Déchets au 1^{er} janvier 2014 : la Communauté de Communes du Cœur des Bauges adhère à Savoie Déchets. (voir carte ci-contre)

Modification du nombre d'adhérents de Savoie Déchets suite à la fusion de certains adhérents (voir carte ci-contre)

- Création de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse regroupant la Communauté de Communes de Chartreuse Guiers, la Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB) et la Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse. Cette nouvelle collectivité est représentée par 1 délégué au Comité syndical au lieu de 3 précédemment.
- Création de la Communauté de Communes Cœur de Savoie regroupant la Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS), la Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC), la Communauté de Communes du Pays de Montmélian et la Communauté de Communes du Val Gelon - La Rochette. Cette nouvelle collectivité est représentée par 1 délégué au Comité syndical au lieu de 2 précédemment.
- Le nombre de délégués est ainsi passé de 29 à 26.

Renouvellement du Comité syndical suite aux élections de mars 2014 : Monsieur Lionel Mithieux est réélu Président de Savoie Déchets. Messieurs Denis Blanquet, François Chemin, Jean-Marc Drivet, Franck Lombard et Daniel Rochaix sont élus Vice-présidents.

Élaboration d'une charte d'adhésion du SMITOM de Tarentaise garant d'une bonne entente entre les collectivités et d'une continuité dans le rapprochement avec le SMITOM de Tarentaise pour la mutualisation du traitement des déchets et une adhésion future.

Reprise du centre de tri de Gilly-sur-Isère, Val'Aura (Suez Environnement), en régie directe et transfert du personnel à Savoie Déchets.

Hausse de +2,49 % des tonnages de déchets incinérables réceptionnés par rapport à 2013, passant de 108 337 tonnes à 111 030 tonnes, une hausse principalement attribuée aux apports d'ordures du syndicat mixte du Lac d'Annecy (SILA) qui sous-traite à Savoie Déchets le traitement de ses déchets durant les travaux de modernisation de son usine.

Très faible augmentation des tonnages de collecte sélective par rapport à 2013, à périmètre identique : 0,03 %. Les tonnages passent de 16 613 tonnes à 16 618 tonnes. Ceci s'explique principalement par un ralentissement de l'activité économique et par l'impact des politiques de prévention et de tri des déchets menées par les collectivités.

Dans le cadre d'une coopération CSA3D, 528 tonnes de déchets ont dû être exportées et traitées par d'autres usines d'incinération régionales. L'UVETD, dans le même principe de secours inter-usines, a traité près de 5 944 tonnes de déchets venus d'autres usines, en l'occurrence du SILA.

Renouvellement de la certification ISO 14001 qui permet d'obtenir le dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (Grenelle de l'Environnement).

Maintien de l'appellation «UVE» (Unité de Valorisation Énergétique) grâce à l'obtention d'un coefficient de valorisation énergétique de 62,6 %.

Renouvellement du marché DASRI (d'environ 1 000 tonnes de déchets de soins) avec le GIE des deux Savoie, permettant de sécuriser le futur investissement de modernisation de la ligne de traitement.

Lancement d'un dialogue compétitif dans le cadre du Programme de Recherche et développement du Procédé Intégré de Gazéification, Vitriification des Mâchefers (PIGVM).

La CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, s'est réunie deux fois : en juin 2014 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2013 et en novembre 2014 pour un avis favorable au maintien des tarifs des prestations en 2015.



Installation du Comité syndical le 27 mai 2014 au Château de Forezan à Cognin.



L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'un Président et de cinq Vice-présidents.



Lionel MITHIEUX
Président



Franck LOMBARD
Vice-président
en charge
de la mutualisation
et du tri



François CHEMIN
Vice-président
en charge de la
communication
et de la vulgarisation
des techniques
de traitement
des déchets



Jean-Marc DRIVET
Vice-président en
charge des finances
et des évolutions
du périmètre
de Savoie Déchets



Denis BLANQUET
Vice-président
en charge des
ressources humaines,
des marchés publics
et de l'administration
générale



Daniel ROCHAIX
Vice-président
en charge
de l'évolution
des compétences
de Savoie Déchets

	Adhérents	Population DGF*	Sièges
Chambéry métropole		129 485	7
Co.RAL		45 848	3
CC Haute Combe de Savoie		9 435	1
CC Beaufortain		10 153	1
CC Cœur de Savoie		12 073	1
SIRTOM de Maurienne		72 521	4
CA du Lac du Bourget		61 415	4
CC Cœur de Chartreuse		18 695	1
CC Cœur des Bauges		6 547	1
CC Yenne		7 379	1
CC Lac d'Aiguebelette		6 358	1
CC Chautagne		5 917	1
TOTAL		385 826	26

Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical composé de 26 délégués.

Les délégués sont désignés comme suit : chacune des 12 collectivités membres dispose d'un délégué par tranche de population DGF* correspondant à 5 % de la population DGF totale du Syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué.

Le calcul s'effectue donc comme suit : un délégué de 0 % à 4,99 %, 2 délégués de 5 % à 9,99 %. Le nombre et la répartition des délégués sont recalculés à chaque renouvellement général du Comité syndical. Pour chaque délégué titulaire, la collectivité membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Au cours de l'année 2014, le Comité syndical s'est réuni 6 fois.

**Dotation Globale de Fonctionnement (voir glossaire en page 23)*

Délégués	Autre titre	Suppléants
Lionel MITHIEUX Président de Savoie Déchets	Vice-président de Cm	Louis CAILLE
Daniel Rochaix Vice-président	Vice-président de Cm	Jean-Pierre COENDOZ
Aloïs CHASSOT		Henri DUPASSIEUX
Delphine JULIEN		Jérôme ESQUEVIN
Franck MACHET		Agnès LECERCLE
Jean-Charles METRAS		Adeline VINCENT
Anne ROUTIN		Gérard GUGGIARI
Franck LOMBARD Vice-président	Vice-président de Co.Ral	Patrice BURDET
Frédéric BURNIER-FRAMBORET		François CANTAMESSA
Michel ROTA	Vice-président de Co.Ral	Bruno KARST
Christian RAUCAZ	Vice-président de CCHCS	Thierry RANGONE
Édouard MEUNIER	Vice-président de CC Beaufortain	Xavier DESMARETS
Marc GIRARD	Vice-président de CC Cœur de Savoie	Eve BUEVOZ
Christian SIMON	Président du SIRTOMM	Jean-Louis BOUGON
François CHEMIN Vice-président	Vice-président du SIRTOMM	José VARESAÑO
Jean-Yves TOESCA	Vice-président du SIRTOMM	Joël CECILLE
Patrick LESEURRE		Christian JOET
Jean-Marc DRIVET Vice-président	Vice-président de la CALB	Eudes BOUVIER
Corinne CASANOVA	Vice-présidente de la CALB	Catherine RAVANNE
Didier FRANÇOIS		Véronique DRAPEAU
Marina FERRARI		Marie-Pierre FRANÇOIS
Denis BLANQUET	Président de la CC Cœur de Chartreuse	Claude DEGASPERI
Pierre HEMAR	Président de la CC Cœur des Bauges	Pierre GÉRARD
Christian GARIOUD		Jean-Pierre LOVISA
Pascal ZUCCHERO	Vice-président de la CCLA	Georges RUBOD
Marie-Claire BARBIER	Vice-présidente de la CC de Chautagne	Rémi FURLAN
26 délégués titulaires		26 délégués suppléants

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

Une équipe technique de 48 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

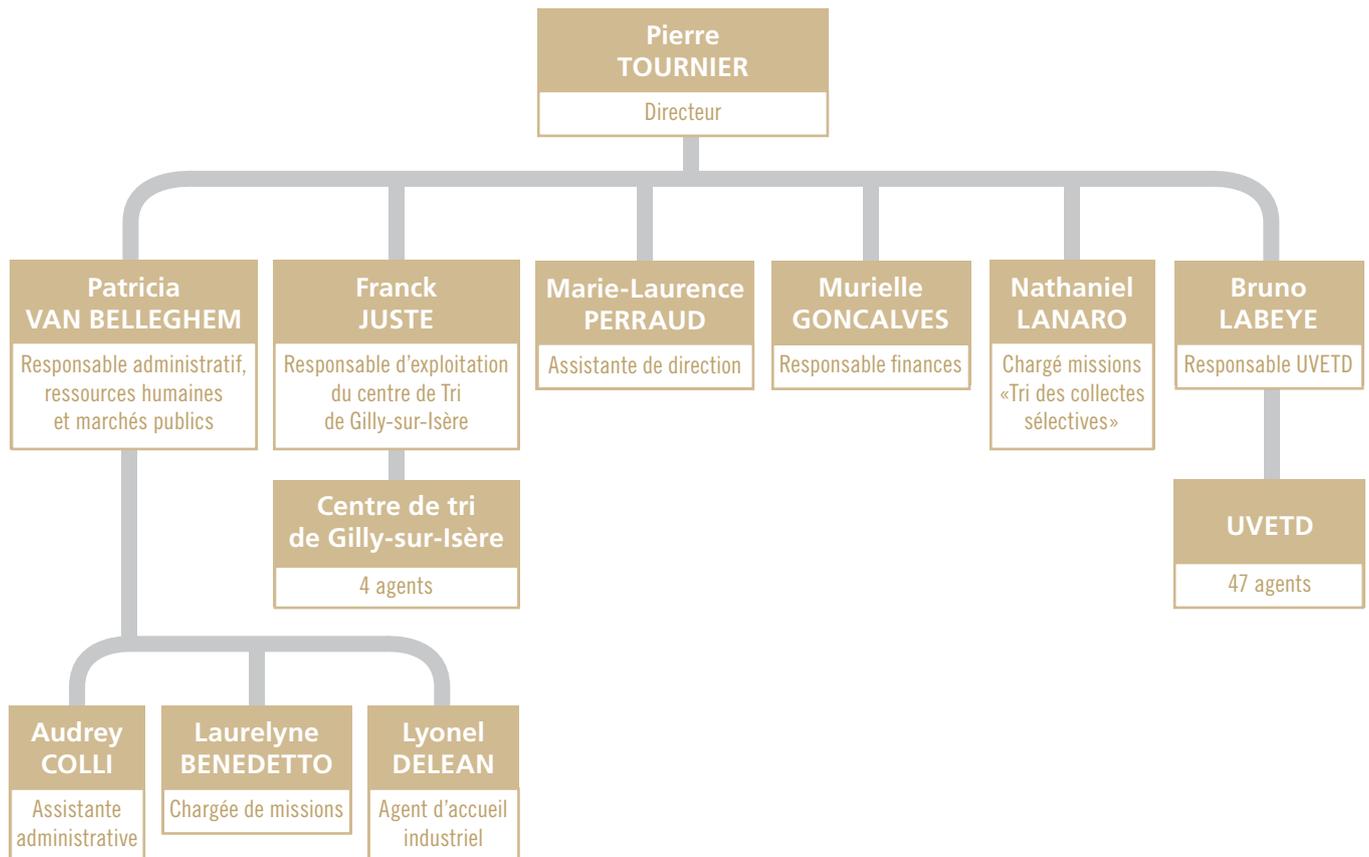
Une équipe technique et administrative de 5 agents pour l'exploitation du centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Une équipe administrative de 8 personnes :

- un directeur,
- une responsable administratif, ressources humaines et marchés publics,
- une assistante administrative,
- une responsable finances,
- une assistante de direction,
- un agent d'accueil industriel,
- un chargé de missions "Tri des collectes sélectives",
- une chargée de missions.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Savoie Déchets gère en direct l'intégralité des paies et des ressources humaines.

De plus, une convention signée avec Chambéry métropole permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise des services fonctionnels (Directions des finances, des ressources humaines, des marchés publics, de l'administration générale, des systèmes d'information) et opérationnels de la communauté d'agglomération.



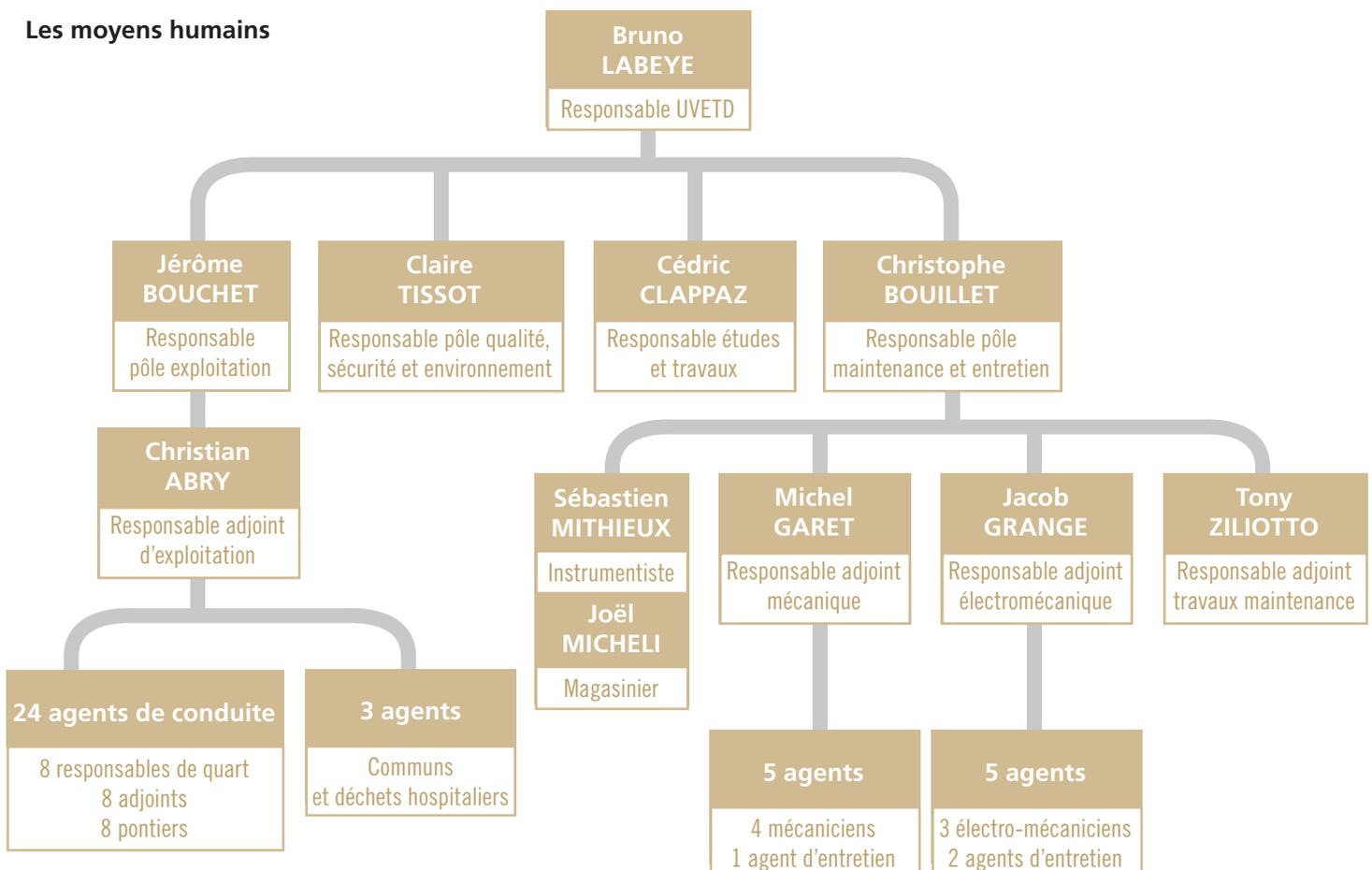
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011.

L'usine peut traiter 40 000 t/an de boues de stations d'épuration urbaines et 115 000 t/an de déchets non recyclables dont :

- des **Ordures Ménagères** (OM),
- des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux** (DASRI),
- des **Déchets Industriels Banals** (DIB), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères (papiers, cartons, films plastiques, bois),
- des **encombrants incinérables** provenant des déchetteries.

Les moyens humains



Les moyens techniques

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

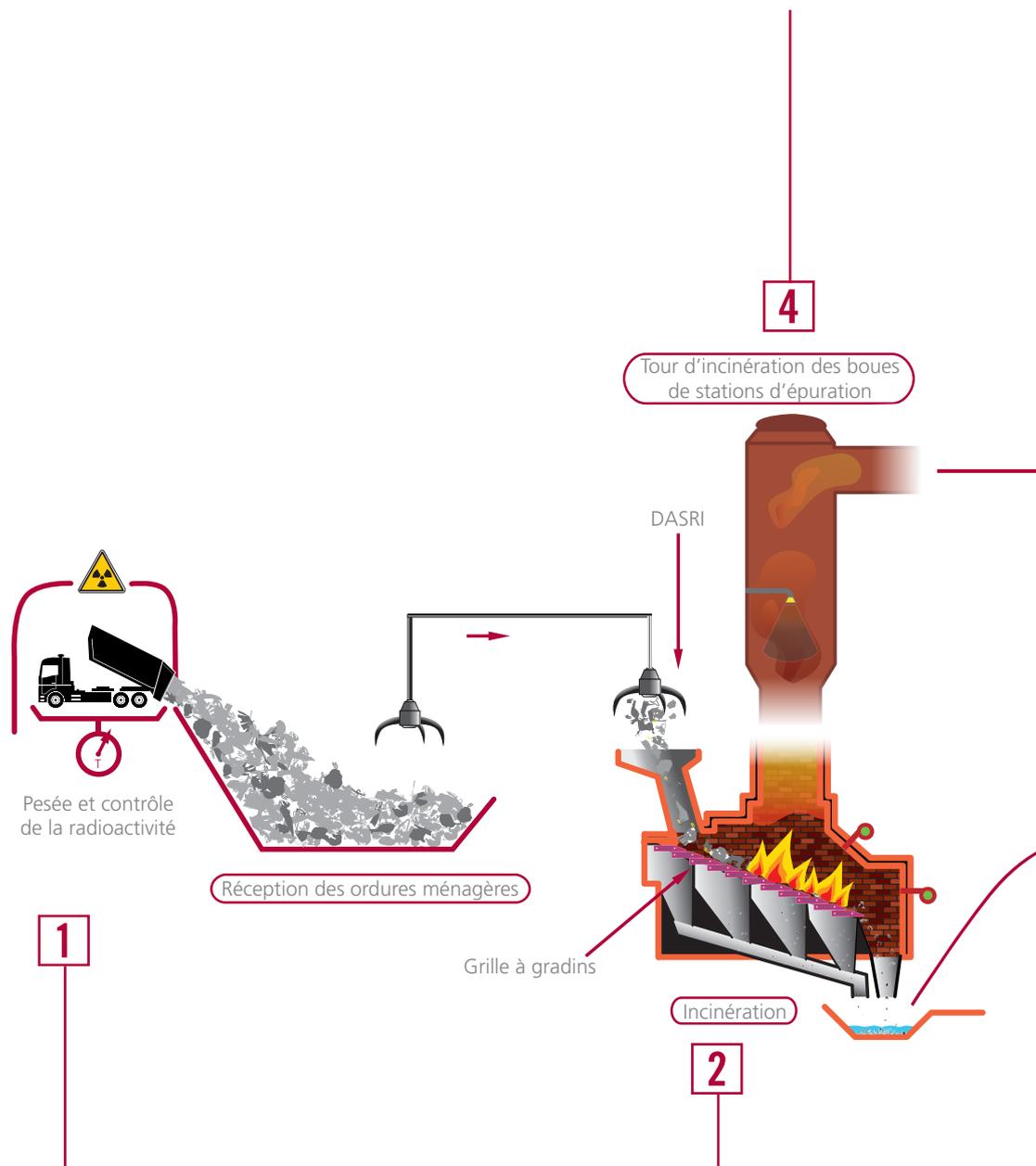
Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes / heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

Traitement des boues de stations d'épuration urbaines

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



Livraison des déchets et chargement des fours

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial. (voir page 11)

Combustion

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite des déchets permet généralement de maintenir le four au-dessus de 850 °C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers créés en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

Récupération d'énergie

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

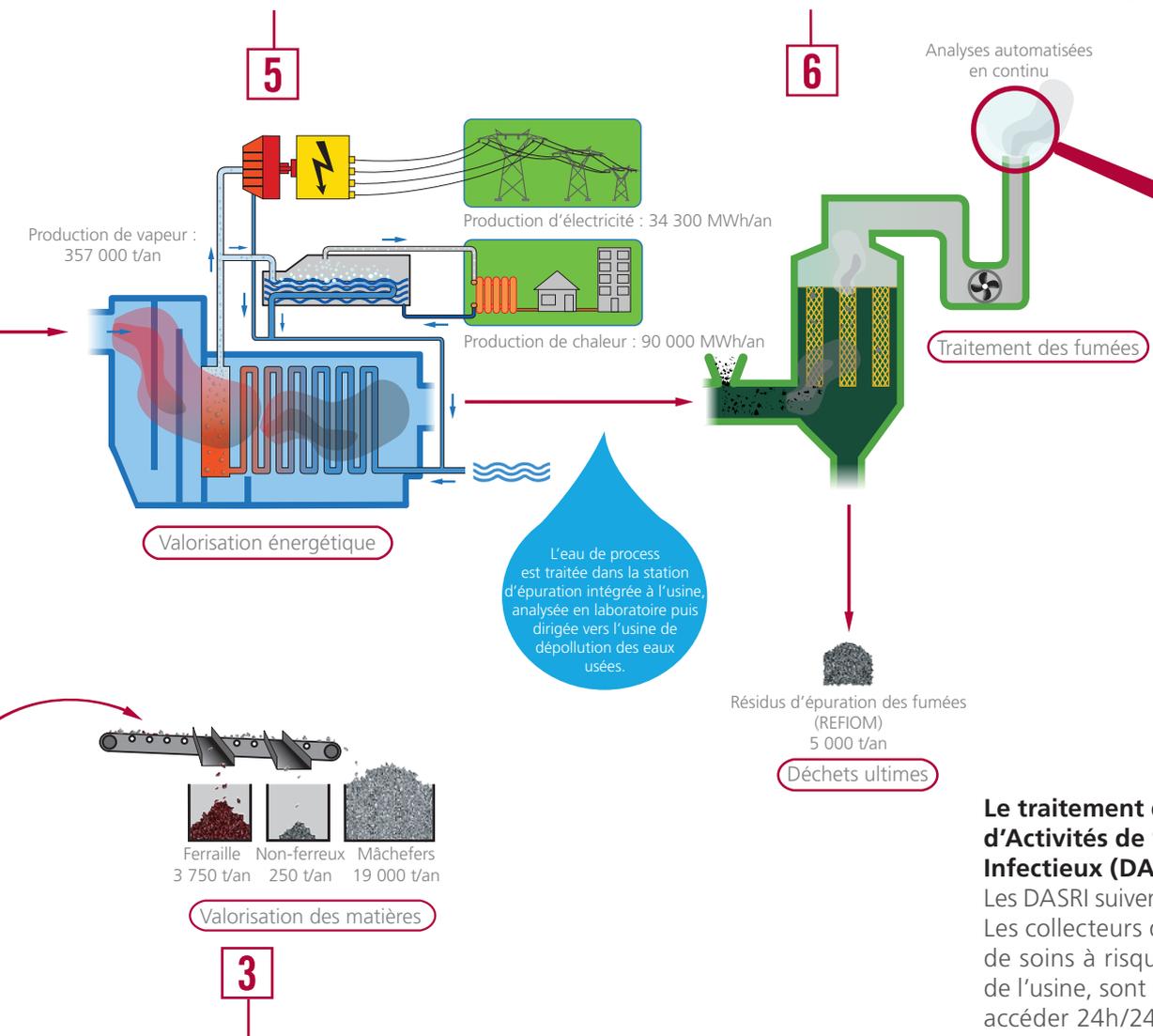
- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.

Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu. Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.



Mâchefers

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrillés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

Le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécial. Les collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux, clients de l'usine, sont munis de badge pour accéder 24h/24 sur le site.

Une fois franchi le portique de détection de radioactivité, le camion accède à la zone de stockage des bacs où ils sont pris en charge par un opérateur. Chaque bac est installé sur la chaîne de manutention qui le pèse puis le déverse dans la trémie d'un des trois fours sous réserve que la température y soit supérieure à 850°C.

Au retour du cycle, l'opérateur récupère le bac vide pour le laver et le désinfecter. Pour finir, le bac est stocké, prêt à repartir dans le circuit de collecte. Afin de pouvoir suivre aisément la gestion des bacs, chaque bac ou groupe de bacs d'un même producteur est muni d'un bordereau de suivi de déchets.

L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

Les sous-produits générés

Les sous-produits de l'incinération des déchets ont été en grande partie valorisés. 27 332 tonnes ont ainsi été produites en 2014 :

- 19 625 tonnes de mâchefers dont :
 - 18 298 tonnes de valorisables, soit : 11 060 tonnes de mâchefers valorisées en travaux publics (Conseil général 560 tonnes, SILA 10 500 tonnes) + 6 130 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) faute de chantiers + 1 108 tonnes stockées sur le site de l'UVETD,
 - 1 327 tonnes de non valorisables envoyées en ISDND,
- 2 809 tonnes de ferrailles recyclées en fonderie,
- 130 tonnes d'aluminium recyclées en fonderie,
- 4 768 tonnes de poussières (REFIOM) valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2014, l'UVETD a produit :

> 27 781 MWh d'électricité dont :

- 18 005 MWh vendus à EDF,
- 9 776 MWh autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspond aux besoins annuels en électricité de **près de 4 000 foyers**.

> 80 353 MWh de vapeur dont :

- 69 189 MWh vendus au chauffage urbain,
- 11 164 MWh autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspond aux besoins annuels de **près de 8 000 foyers**.



Système de distribution de vapeur.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS ENTRANT À L'UVETD

	2014 (en t)	2013 (en t)	Évolution 2014/2013
Ordures ménagères	103 921	100 012	+ 3,91 %
Déchets industriels banals	2 635	3 059	- 13,86 %
Déchets non valorisables de déchetteries	1 035	2 063	- 49,83 %
Déchets hospitaliers (DASRI)	2 645	2 546	+ 3,89 %
Autres déchets	794	657	+ 20,85 %
Total	111 030	108 337	+ 2,49 %
Boues de stations d'épuration urbaines	17 044	17 907	- 4,82 %

Suite à la modernisation de l'UDEP de Chambéry, les boues produites sur leur site sont en partie valorisées sous forme de méthane avant d'être

envoyées vers l'UVETD pour l'incinération. Ceci explique la diminution du tonnage incinéré.

TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR COLLECTIVITÉ

Ordures ménagères incinérées (en t, exportations incluses)

	2013	2014	Évolution 2014/2013
Chambéry métropole	31 060	31 571	+ 1,65 %
CALB	16 306	16 497	+ 1,17 %
SIRTOMM	15 650	15 428	- 1,42 %
CC Aiguebelette	1 020	678	- 33,59 %
CC Yenne	1 413	1 154	- 18,32 %
CC Cœur de Chartreuse	4 130	4 291	+ 3,90 %
CC Cœur de Savoie	1 938	2 018	+ 4,14 %
CC Beaufortain	1 740	1 681	- 3,42 %
Co.RAL	10 840	10 933	+ 0,87 %
CC Haute Combe de Savoie	751	719	- 4,33 %
CC Chautagne	1 319	1 304	- 1,17 %
CC Cœur des Bauges	945	1 128	+ 19,38 %
Total	87 112	87 402	+ 0,33 %

L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT

L'ensemble des lignes d'incinération répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010.

Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année.

L'audit de renouvellement, qui s'est déroulé avec succès les 30 septembre et 1^{er} octobre 2014, a permis de maintenir la certification.

Le Programme de Management Environnemental 2014 a conduit à la mise en œuvre d'actions qui ont permis l'atteinte des objectifs concernant :

- la réduction de la consommation en eau de 6 %: réutilisation de l'eau dans les réseaux, programme anti fuites, installation de compteurs sur tous les équipements pour un meilleur suivi et une meilleure régulation des consommations,

- la diffusion des objectifs trimestriels relatifs à l'ISO 14001 sur le site internet de Savoie Déchets,
- la réalisation d'un bilan carbone de l'UVETD: les émissions du site ont été estimées à 35 716 tonnes équivalent CO₂.

La valorisation énergétique de l'UVETD a permis d'éviter la production de 22 080 tonnes équivalent CO₂.

Rejets gazeux

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), Oxydes d'azote (NOx), Carbone Organique Total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit. En complément, chaque ligne est

équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent être aussi réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	Nox	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	N ₂ O	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm ³	ng/Nm ³	KNm ³ /h	J hh:mm								
Ligne de four 1	8,64	3,8	135,01	1,49	0,05	0,26	0,15	2,15	16,07	0,0025	28,38	329j 00:33
Ligne de four 2	8,65	4,46	145,91	2,54	0,04	0,54	0,24	0,56	14,00	0,0025	30,13	312j 10:04
Ligne de four 3	8,54	8,36	134,76	1,32	0,07	0,21	0,24	0,92	9,28	0,0122	29,69	296j 10:22
Moyenne 2014	8,61	5,54	138,56	1,78	0,05	0,34	0,21	1,21	13,12	0,0057	29,40	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	-	0,1	-	-

La concentration de dioxines rejetées par l'UVETD est 17 fois inférieure à la norme en vigueur.



Analyseurs de fumées fonctionnant en continu.

Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement

Un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement a été mis en place. Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- la chaîne alimentaire : lait de vache et légumes,
- les lichens,
- les sols,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),
- l'air ambiant.

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.

Rejets aqueux

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole. Les paramètres pH, température et

débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.

Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium,

thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2014	7,29	24,31	56,48	32,92	282,67	139,50	18,09	0,27	< 50	0,47	0,001
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HTC	Dioxines (PCDD) Furanes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2014	1,88	0,005	0,05	0,267	65,25	0,023	0,01	0,04	< 0,46	0,43	3,30 x 10⁻⁰⁹
Maximum réglementaire	50,00	0,10	0,20	0,50	100,00	0,50	0,50	1,50	30,00	5,00	0,3 x 10 ⁻⁶

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur déshuileurs.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux

lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

Contrôles des émissions sonores

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le prochain contrôle est prévu au 1^{er} semestre 2017.

Contrôles des appareillages de mesures

Les appareils de mesures sont inspectés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles.

L'ensemble des résultats des contrôles réalisés en 2014 est conforme à la réglementation.

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

TONNAGES COLLECTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans les deux centres de tri : Valespace à Chambéry et au centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le centre de tri de Gilly-sur-Isère est géré en régie directe par Savoie Déchets.

Il est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.

Les flux traités

- **Journaux/revues** : journaux, magazines, publicités, papiers divers. Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Emballages** : emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes. Ce flux ne comprend ni les emballages en carton, ni les cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Multi-matériaux** : flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux. Il est composé de journaux/magazines, publicités, papiers divers, emballages en carton, cartonnettes, emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires.

DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2014

La production correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant l'envoi des matériaux vers les filières de recyclage.

Matériaux triés	Tonnages triés (t)	Ratio (kg/hab)	Répartition (%)	Tonnages vendus (t)
Acier	511	1,32	3,12	512
Aluminium	43	0,11	0,27	37
Papiers (inclus le papier des déchetteries de Chambéry métropole)	9 016	23,37	55,17	8 626
Briques alimentaires	191	0,49	1,17	182
Cartonnettes	3 636	9,42	22,25	3 626
Bouteilles et flacons en plastique	1 093	2,83	6,69	1 027
Refus et divers	1 853	4,80	11,34	1 881
Total	16 343	42,36	100 %	15 890

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX ET COLLECTIVITÉ EN 2014

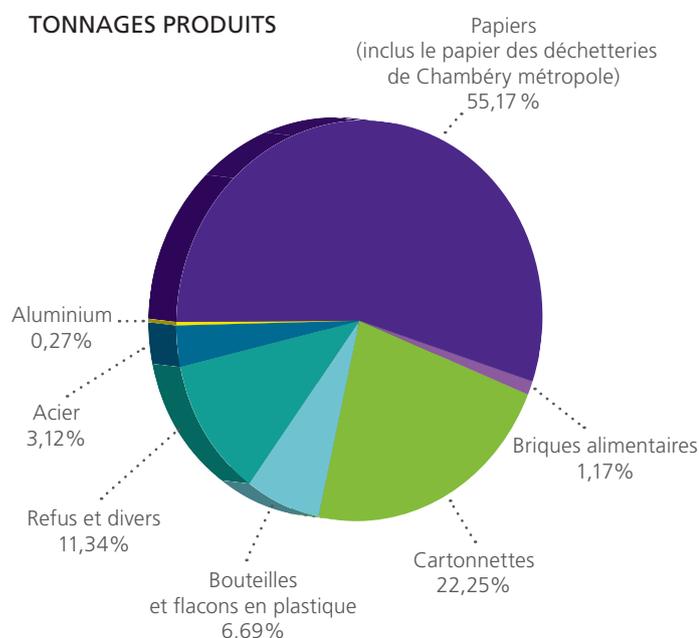
	Collectivités adhérentes	Population (DGF 2014)	Emballages		Journaux Revues	
			t	%	t	%
Valespace	CC Lac d'Aiguebelette	6 380	144	47,96	156	52,04
	CC Cœur de Chartreuse	18 816	177	35,32	324	64,68
	CALB	62 781	309	11,03	554	19,76
	Chambéry métropole	131 205			562	8,15
	CC Cœur des Bauges	6 578				
	CC Yenne	7 441	105	37,76	173	62,24
	CC Chautagne	6 002	74	43,39	96	56,61
	SIRTOM Maurienne	73 730				
	Total Valespace	312 933	809	6,11	1 865	14,09
Gilly-sur-Isère	CC Beaufortain	10 179				
	CC Cœur de Savoie	12 233	132	29,44	316	70,56
	CC Région d'Albertville	45 922	442	20,67	1 697	79,33
	CC Haute Combe de Savoie	9 484	112	23,48	277	57,76
	Total centre de tri Gilly-sur-Isère	77 818	686	20,30	2 290	67,72
	Total Savoie Déchets	390 751	1 495	8,99	4 155	25

DÉTAIL ET RÉPARTITION DES PRODUITS TRIÉS ET VENDUS

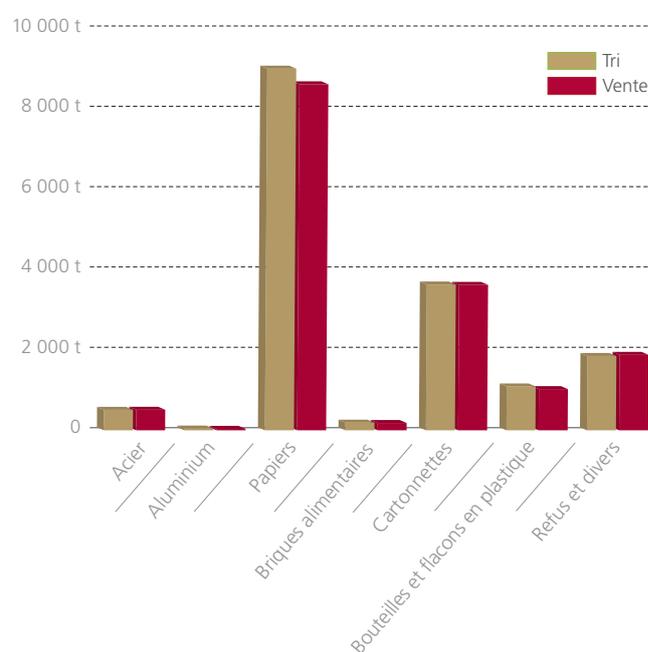
Les tonnages vendus correspondent aux quantités expédiées vers les filières de recyclage.

La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus constitue les stocks au 31 décembre 2014.

TONNAGES PRODUITS



TONNAGES TRIÉS ET VENDUS



Multi-matériaux		Total 2014	Rappel total 2013	Évolution 2014/2013	Tonnage CS 2014	Tonnage CS 2013
t	%	t	t	%	Ratio kg/hab	Ratio kg/hab
		300	266	+ 12,75	46,94	41,64
		501	462	+ 8,28	26,59	24,56
1 939	69,22	2 802	2 822	- 0,72	44,63	44,95
6 334	91,85	6 896	6 849	+ 0,68	52,56	52,20
162	100	162	166	- 2,57	24,65	25,30
		278	247	+ 12,84	37,43	33,17
		170	178	- 4,25	28,39	29,65
2 128	100	2 128	2 234	- 4,73	28,87	30,30
10 563	79,80	13 237	13 224	+ 0,10	42,30	42,26
315	100	315	321	- 1,94	30,94	31,55
		448	456	- 1,73	36,60	37,25
		2 139	2 133	+ 0,26	46,58	46,45
90	18,76	479	479	+ 0,09	50,51	50,47
405	11,97	3 381	3 389	- 0,24	43,44	43,55
10 968	66,01	16 618	16 613	+ 0,03	42,53	42,52

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'UVETD

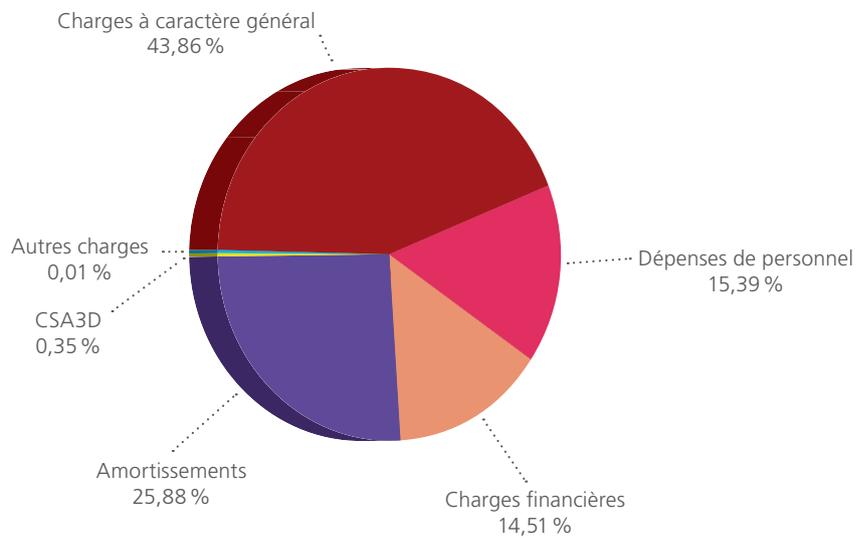
Dépenses de fonctionnement

La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts.

Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public satisfaisant, font partie des objectifs fixés par les élus.

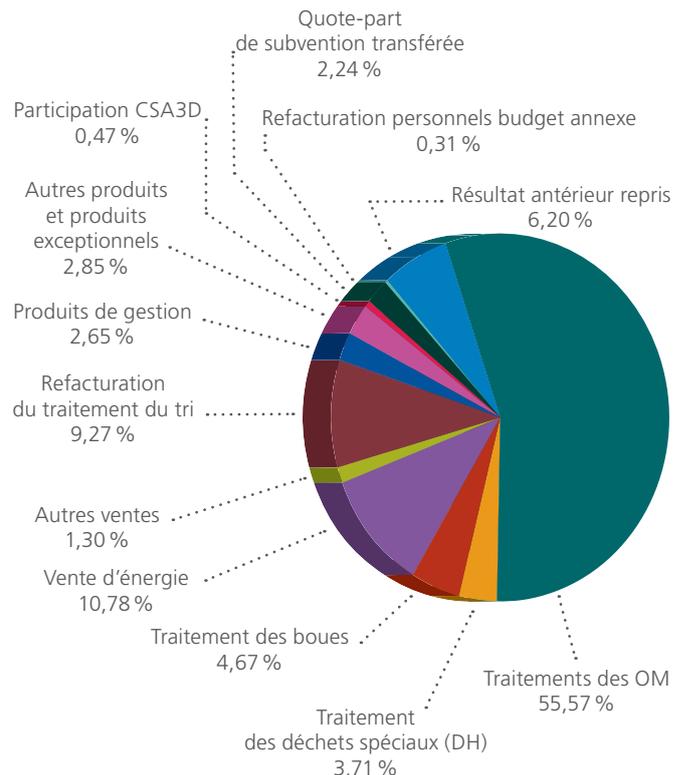
Les résultats de 2014, dans une conjoncture difficile, confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique ; de plus, ils permettent de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 5 ans et d'étudier des perspectives de développement du service public sur notre territoire.

	Montants
Charges à caractère général	7 810 552,47 €
Dépenses de personnel	2 740 556,95 €
Charges financières	2 584 509,54 €
Amortissements	4 607 599,46 €
CSA3D	62 313,32 €
Autres charges	1 233,42 €
Total des dépenses	17 806 765,16 €



Recettes de fonctionnement

	Montants
Traitement des OM	11 457 560,98 €
Traitement des déchets spéciaux (DH)	764 439,88 €
Traitement des boues	962 710,77 €
Vente d'énergie	2 222 936,92 €
Autre ventes	267 123,16 €
Refacturation du traitement du tri	1 910 972,2 €
Produits de gestion	545 464,21 €
Recettes d'exploitation	18 131 208,14 €
Autres produits et produits exceptionnels	586 662,91 €
Participation CSA3D	96 474,29 €
Quote-part de subvention transférée	461 591,86 €
Refacturation personnels budget annexe	64 003,10 €
Résultat antérieur repris	1 277 266,84 €
Total des recettes	20 617 207,14 €

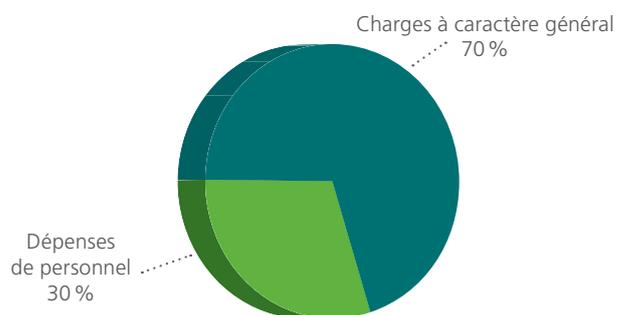


DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

Dépenses du centre de tri de Gilly-sur-Isère

(du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014)

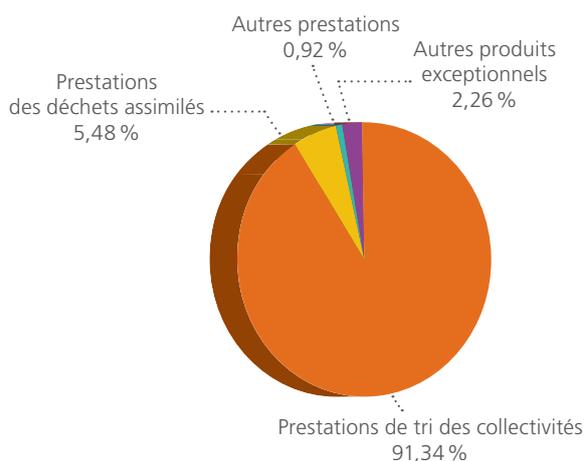
	Montants
Charges à caractère général	147 044,99 €
Dépenses de personnel	64 003,10 €
Total des dépenses	211 048,09 €



Recettes du centre de tri de Gilly-sur-Isère

(du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014)

	Montants
Prestations de tri des collectivités	181 754,91 €
Prestations des déchets assimilés	10 905,36 €
Autres prestations	1 823,67 €
Autres produits et produits exceptionnels	4 496,40 €
Total des recettes	198 980,34 €



TARIFICATION DES PRESTATIONS EN 2014

Clients	Tarifs 2014 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	250,36 €/t à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
DIB	110,27 €/t
Déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de Chambéry métropole	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	59,03 à 64,03 €/t

Types	Coût de traitement à la tonne HT (hors TGAP)
REFIOM exportés en mines de sel	159,46 €/t
REFIOM exportés en ISDD*	195 €/t
Mâchefers exportés en Classe 2	54,90 €/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 €/t

Les tarifs de traitement de l'UVETD sont inchangés depuis 2010.

* Voir glossaire en page 23

** Prix de base, chantier dans le périmètre de Chambéry métropole



Tri automatique des déchets en fonction de leur taille.

LES ACTIONS ET LES OUTILS

Visibilité des installations et accès à l'information

Afin de pouvoir identifier les installations industrielles de Savoie Déchets, une signalétique a été mise en place.

Le site internet de Savoie Déchets www.savoie-dechets.fr, a permis au Syndicat mixte de présenter plus largement ses activités et son organisation. Il a été dénombré près de 7 200 visites soit 33 % de visites en plus par rapport à 2013 (5 400 en 2013).

Visite des installations

Savoie Déchets organise des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que des centres de tri.

Les visites se font sous différentes formes :

- soit par une présentation complète du process avec un diaporama adapté en fonction du public concerné suivi d'une visite de la galerie pédagogique et du poste de commande,
- soit par une visite plus courte adaptée à la demande.

En 2014, plus de 1 000 personnes ont visité l'UVETD. Le nombre de visites reste stable.

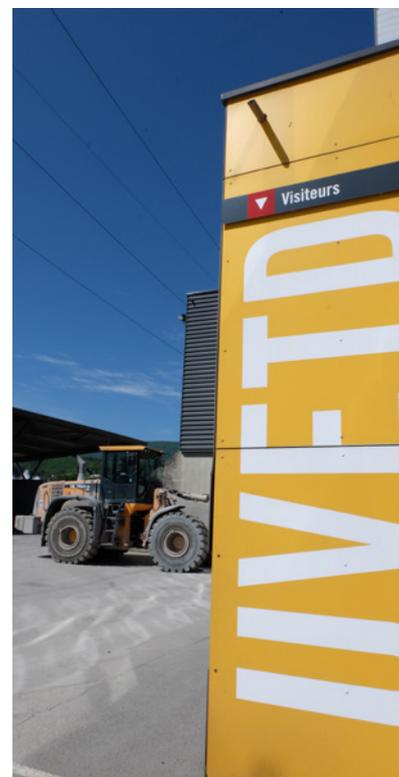
L'UVETD accueille tout public :

- élèves des établissements scolaires (de l'école primaire à l'université),
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets,
- groupes, associations...

Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux Journées Européennes du Patrimoine en organisant une journée «portes ouvertes» et gère en direct l'organisation des visites sur inscription.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris ou animateurs des collectivités membres, ou les prestataires des centres de tri.

Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contacter : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Marie-Laurence PERRAUD. Tél. 04 79 68 35 00 / contact@savoie-dechets.fr



LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

En 2014, le SITOM des Vallées du Mont Blanc a adhéré à la CSA3D portant ainsi à 16 le nombre de collectivités adhérentes à la CSA3D. Au total, ce sont dorénavant plus de 2,8 millions d'habitants et 1 369 communes qui sont concernés par cette structure.

Suite aux élections municipales, les nouveaux élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat. Les thèmes de travail choisis sont les suivants :

- valorisation des mâchefers (court et long terme),
- collecte et traitement des déchets textiles,

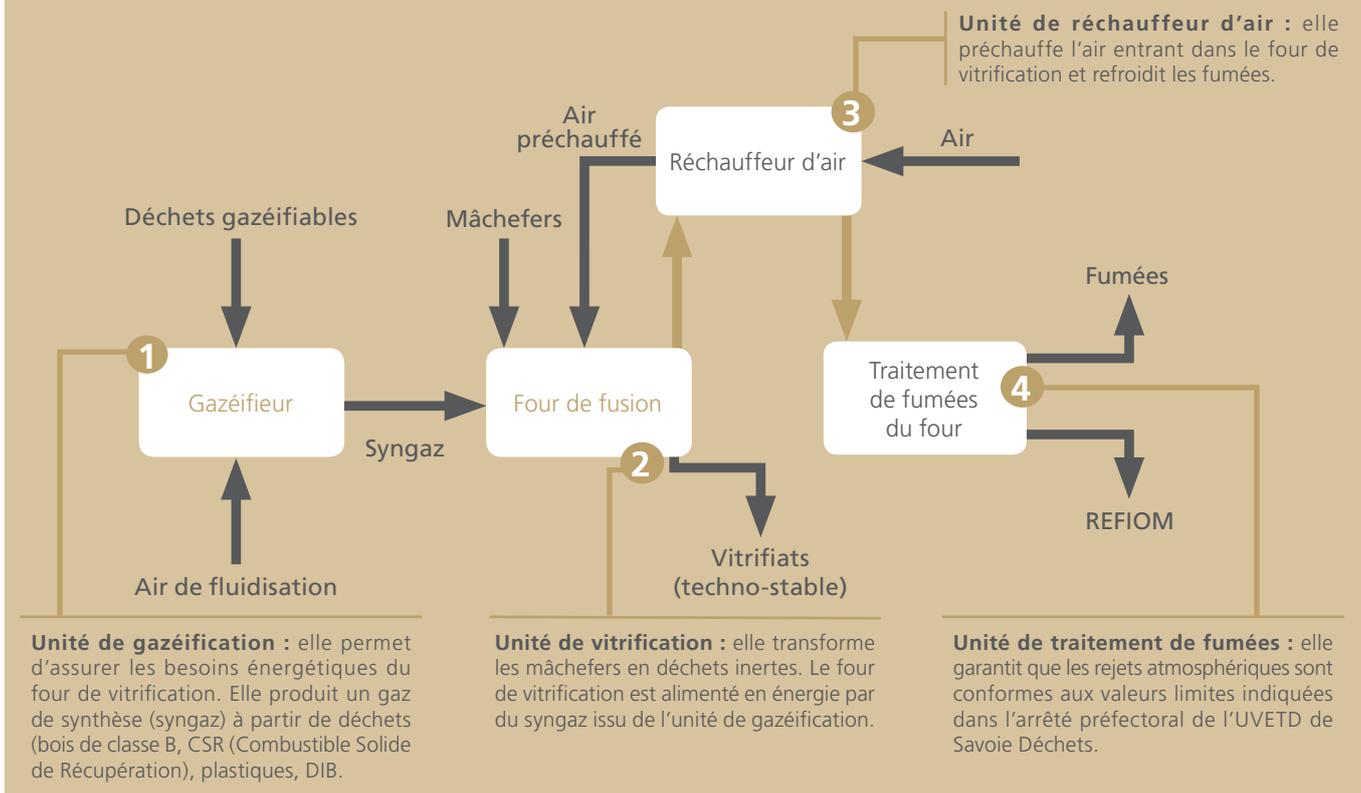
- collecte et traitement des bio-déchets/déchets verts,
- extension des consignes de tri des déchets plastiques,
- valorisation des Combustibles Solides de Récupération,
- modalités d'exercice des compétences (intégration d'une vision globale dans des solutions locales),
- mutualisation des consultations dans le cadre de la vente des matériaux issus de la collecte sélective.

Lionel Mithieux, Président de Savoie Déchets, a été réélu Président de la CSA3D.

Poursuite du programme de recherche et de développement pour trouver une nouvelle voie de valorisation des mâchefers, hors techniques routières.

Schéma de principe du Procédé Intégré de Gazéification/Vitrification des Mâchefers

Le procédé comprend quatre grandes unités fonctionnelles.



Le prototype sera intégré à l'UVETD et devra donc respecter l'ensemble des obligations propres au site, notamment en ce qui concerne les différents rejets (atmosphériques, aqueux, solides...).

Une tonne de déchets incinérés génère environ 200 kg de mâchefers. À l'échelle du Sillon alpin, cela représente environ 110 000 tonnes par an. L'enjeu annuel lié à la valorisation des mâchefers a été estimé à 7 M € sur le territoire de la CSA3D. Ces résidus peuvent être valorisés, en substitution de matériaux naturels sur les chantiers de travaux publics

et de constructions de routes... Cette filière n'est actuellement plus suffisante pour écouler la totalité de la production de mâchefers.

Un programme de recherche et de développement a permis d'identifier les nouvelles voies de valorisation des mâchefers, hors travaux routiers, lancé par 12 des 15 collectivités adhérentes à la CSA3D. Le Procédé Intégré de Gazéification/Vitrification des Mâchefers (PIGVM) a été identifié comme la solution la plus pertinente d'un point de vue économique et environnemental.

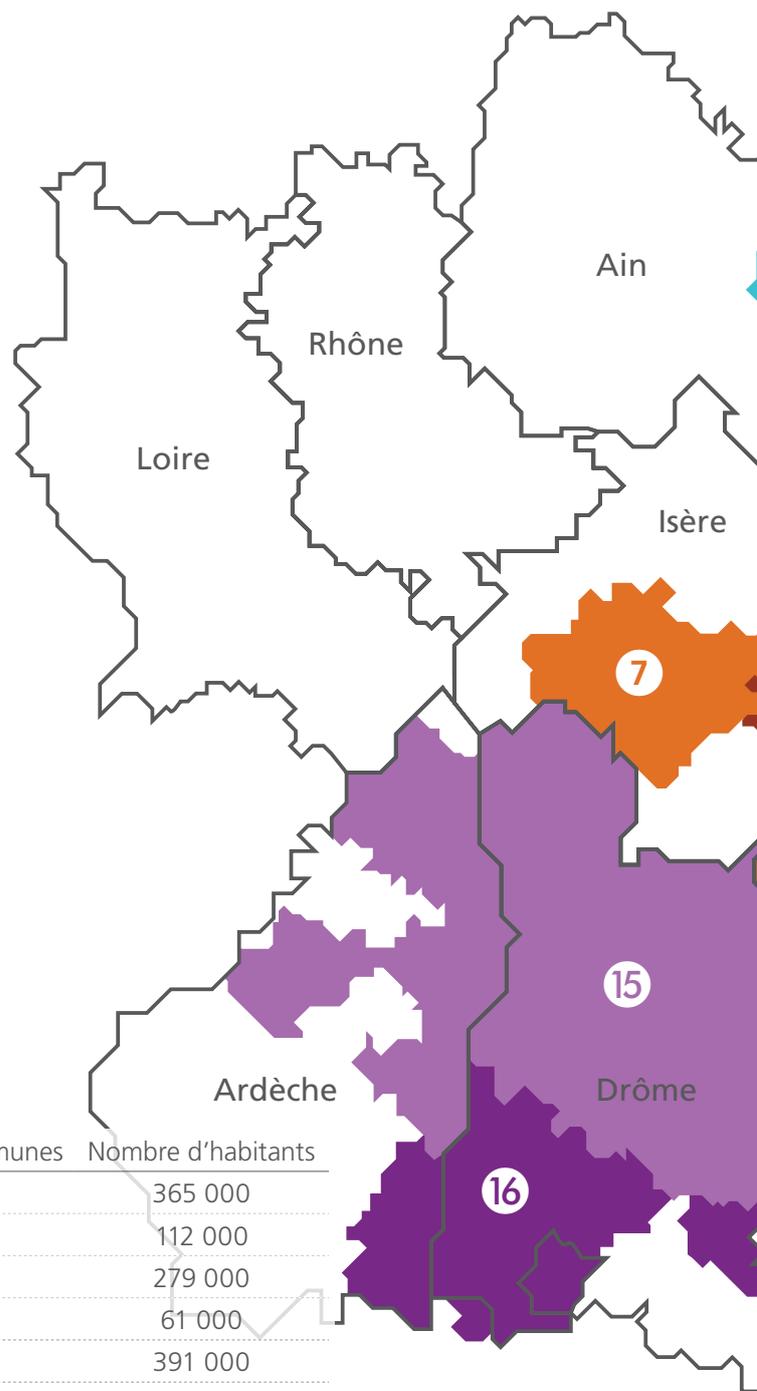
Les **principaux avantages** de ce procédé sont :

- interter les mâchefers pour envisager une valorisation totale de ces derniers,
- permettre de développer de nouvelles filières de valorisation des déchets à fort potentiel énergétique (bois B, CSR...),
- permettre le développement d'une filière industrielle grâce à une technologie innovante, respectueuse de l'environnement, et qui sera génératrice d'emplois locaux.

La mise en œuvre d'un prototype au sein de l'UVETD de Savoie Déchets du procédé PIGVM est actuellement en étude. Celui-ci permettra de valider la faisabilité technique et économique du procédé en vue du développement d'une filière industrielle.

Un dialogue compétitif (marché public) a été lancé en 2014 pour la conception, construction et exploitation d'un prototype du Procédé Intégré de Gazéification/Vitrification des Mâchefers issus de déchets non dangereux. Les résultats de ce marché seront connus en 2015.

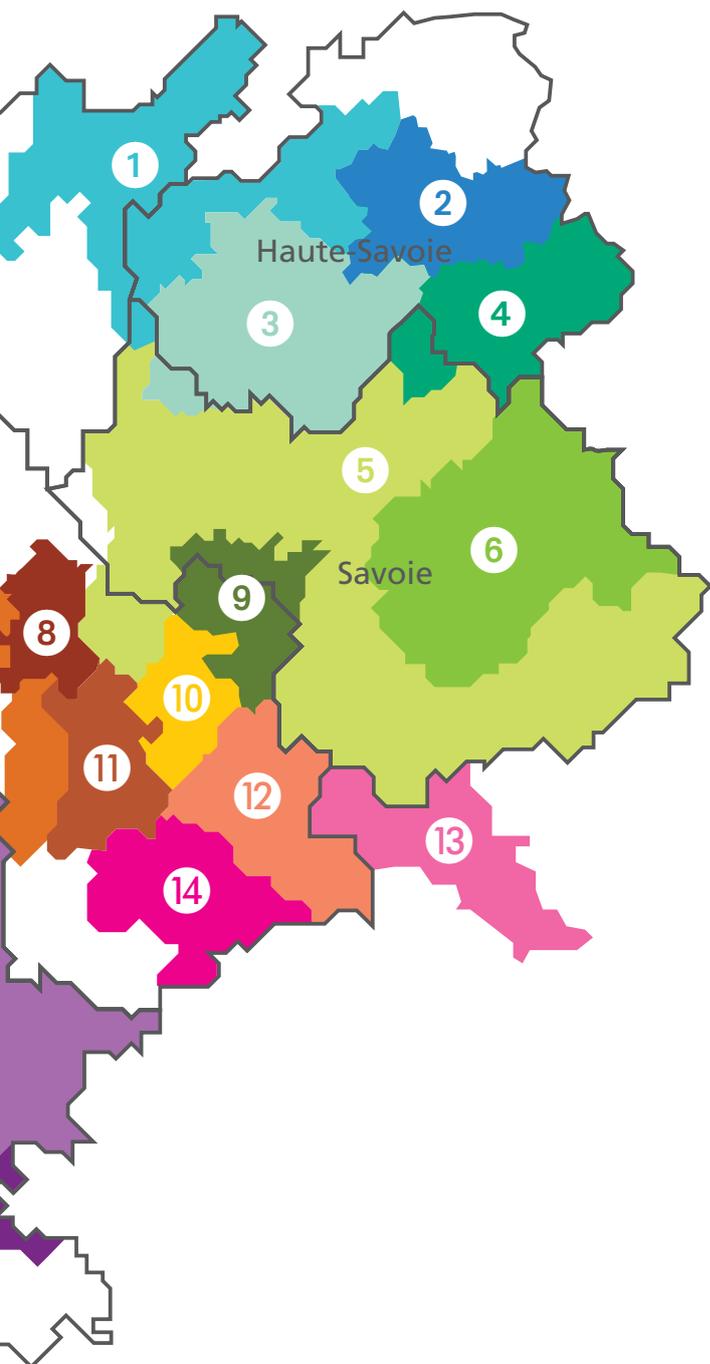
Le coût relatif à la mise en œuvre du prototype sera partagé entre les collectivités de la CSA3D participant au projet. Des demandes de subventions sont également en cours.



	Nombre de communes	Nombre d'habitants
1 SIDEFAGE	150	365 000
2 SIVOM Région de Cluses	35	112 000
3 SILA	114	279 000
4 SITOM des vallées du Mont-Blanc	20	61 000
5 Savoie Déchets	213	391 000
6 SMITOM de Tarentaise	43	125 000
7 SICTOM de la Bièvre	94	113 000
8 CA du Pays Voironnais	34	95 000
9 SIBRECSA	47	57 000
10 CC Pays du Grésivaudan*	31	69 000
11 CA Grenoble Alpes Métropole	49	437 000
12 CC de l'Oisans	20	11 000
13 CC du Briançonnais	13	21 000
14 CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais	44	23 000
15 SYTRAD	353	538 000
16 SYPP	109	175 000
Total	1 369	2 872 000

* Hors Sibrecsa

GLOSSAIRE



AOX Halogènes organiques absorbables

CO Monoxyde de Carbone

COT Carbone Organique Total

CSR Combustible Solide de Récupération

DASRI Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

DBO5 Demande Biologique en Oxygène

DCO Demande Chimique en Oxygène

DH Déchets Hospitaliers

DIB Déchet Industriel Banal

Dioxine Composé chimique résultant d'une combustion

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

Furane Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

HCl Acide Chlorhydrique

HCT Analyseur d'Hydrocarbures Totaux

HF Acide Fluorhydrique

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

MEST Matières En Suspension Totale

NH₃ Ammoniac

Norme ISO 14001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer, avec un bon niveau de confiance, que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires :

- au respect de l'environnement,
- à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales.

NOx Oxydes d'Azote

OM Ordures Ménagères

PIGVM Procédé Intégré de Gazéification et de Vitrification des Mâchefers

Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre de places de caravanes.

REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

SO₂ Dioxyde de Soufre

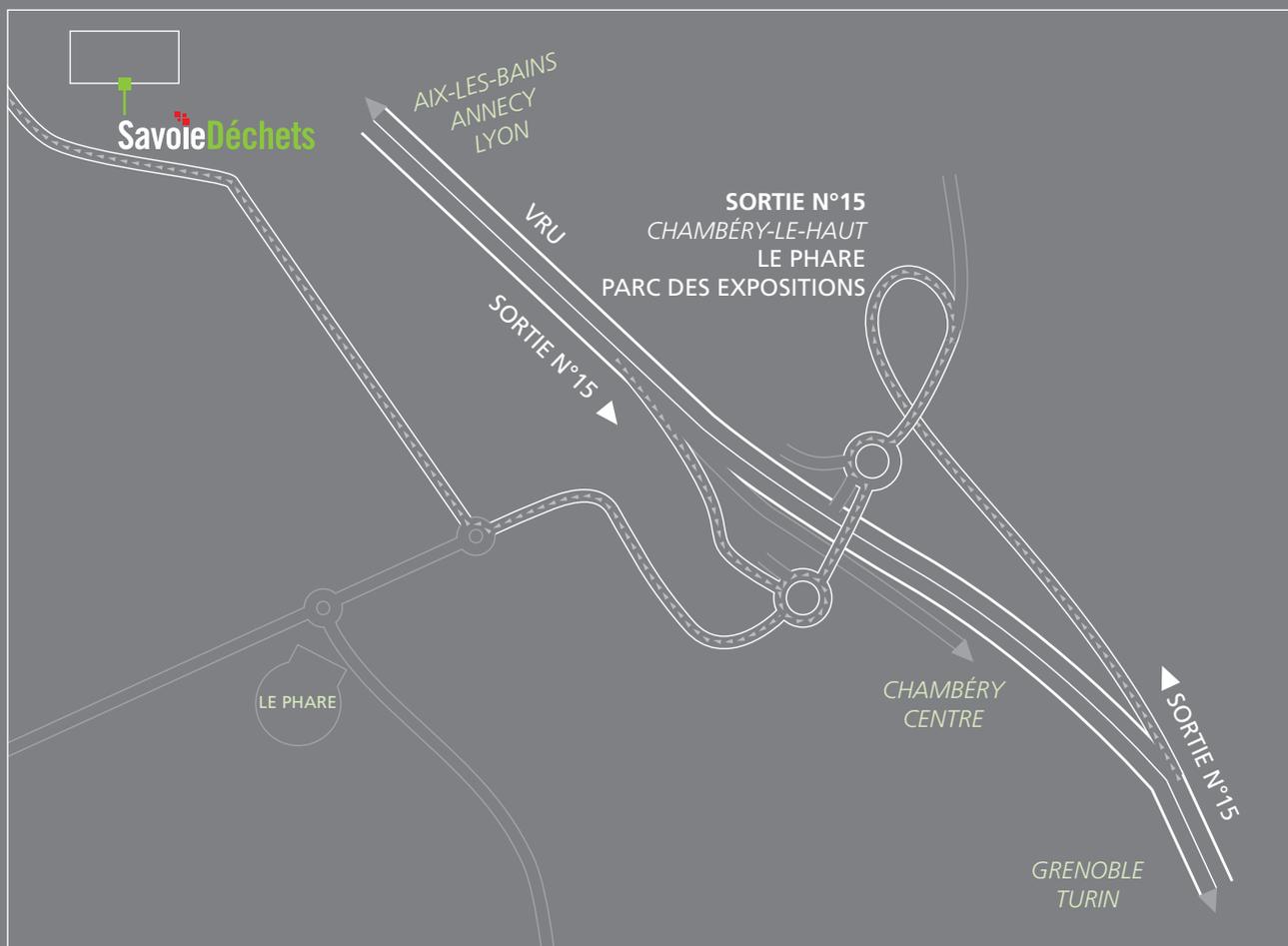
T Température

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UDEP Unité de DEPollution des eaux usées

UVETD Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets

Communauté d'Agglomération Chambéry métropole
Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
Communauté de Communes du Beaufortain
Communauté de Communes du Cœur des Bauges
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Communauté de Communes Cœur de Savoie
Communauté de Communes de Chautagne
Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
Communauté de Communes de Yenne
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)



336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - contact@savoie-dechets.fr

www.savoie-dechets.fr